

[View this email in your browser](#)

INFOLETTRE MARS 2025

ENGLISH VERSION BELOW

VILLAGE DE SENNEVILLE



Consignaction - Phase 2 de la modernisation du système de consigne

Depuis le 1er mars, Consignaction a lancé la phase 2 de la modernisation du système de consigne.

La consigne est désormais étendue à tous les contenants de boisson prête-à-boire de plastique de 100 ml à 2 litres. Cela inclut les bouteilles d'eau, d'eau pétillante, de jus, mais aussi toute autre boisson comme l'eau aromatisée, les spiritueux, etc.

Consigner : un geste pour l'environnement

Consigner ses contenants de boisson, c'est poser un véritable geste pour l'environnement. Le tri des contenants de boisson par matière permet une récupération optimale. Ainsi, les matières (aluminium, plastique et verre) sont traitées et recyclées dans un circuit réservé à la consigne qui a fait ses preuves depuis près de 40 ans.

La consigne offre un meilleur rendement que toute autre méthode de récupération des matières, car tous les contenants de boisson récupérés sont recyclés à 100 %. Le retour des contenants par les citoyens est aussi une manière de lutter contre les changements climatiques en réduisant les besoins d'extraction de matières premières pour fabriquer de nouveaux contenants de boisson.

Où retourner les contenants de boisson consignés?

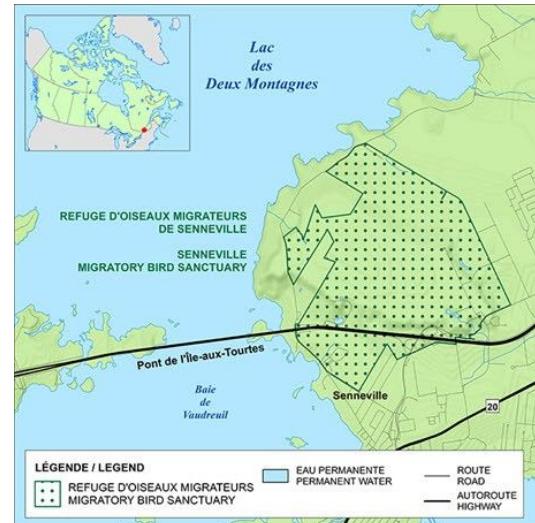
1. **Zone Consignation** : chez les détaillants qui vendent des contenants de boisson consignés dont la superficie de vente est supérieure à 375 m² (4 036 pi²) et dans des points de retour en région (retour à l'unité)
2. **Consignation** : espace de type boutique (retour à l'unité et retour express de contenants de boisson non triés)
3. **Consignation +** : espace de type boutique (retour à l'unité, retour express de sacs de contenants de boisson non triés et retour en vrac de contenants non triés)

Pour plus de détails sur la modernisation du système de consigne, [cliquez ici](#) ou pour localiser un lieu de retour près de chez vous, [cliquez ici](#).

Refuge d'oiseaux migrateurs et pollution lumineuse

Votre propriété pourrait être située dans le refuge d'oiseaux migrateurs de Senneville, un territoire protégé en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et du Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs.

D'ailleurs, la période de nidification se déroule de la mi-avril à la fin-août. Il est donc important d'adopter des pratiques responsables pour réduire le risque que vos activités ne leur nuisent.



Abattage d'arbres

Les arbres constituent un élément fondamental de cet écosystème, fournissant abri, nourriture et sites de nidification aux oiseaux migrateurs. C'est pourquoi toute demande d'abattage d'arbres doit être soumise à une autorisation préalable. Par ailleurs, tout projet de travaux doit être réalisé en veillant à ne pas perturber, nuire ou détruire les oiseaux et leurs nids, particulièrement durant les périodes cruciales de leur cycle de vie.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de laisser circuler librement les chiens et les chats dans un refuge d'oiseaux migrateurs afin de minimiser les perturbations.

Pour toute information complémentaire [cliquez ici](#) et pour obtenir un certificat d'autorisation, visitez notre [site Internet](#).

La pollution lumineuse et ses impacts*

Un éclairage en hauteur, de forte intensité, de couleur froide (blanche) et orienté vers le ciel perturbe les oiseaux qui migrent la nuit : ils peuvent être désorientés, avoir de la difficulté à se prémunir contre les prédateurs et à se repérer par rapport aux étoiles. Leur voyage est donc rallongé, et ils peuvent s'épuiser ou percuter des objets comme des bâtiments. Ceci peut également les faire dévier de leur trajectoire migratoire.

La pollution lumineuse peut aussi dérégler l'horloge biologique et affecter la recherche de nourriture. Les oiseaux confondent le lever du jour avec la lumière artificielle de la ville et se mettent en action plus tôt, par exemple en se mettant à chanter en pleine nuit. Voici quelques bonnes pratiques :

- **Éteindre les luminaires** après les heures d'activité. Utiliser un éclairage doté d'une minuterie ou d'un capteur de mouvement pour limiter l'éclairage à sa période d'utilisation utile.
- Installer des éclairages à hauteur relativement basse. **Éclairer vers le sol**, de sorte que l'espace éclairé soit le plus restreint possible.
- **Choisir un éclairage de faible intensité**. Utiliser un éclairage LED muni d'un gradateur. En hiver, un éclairage de faible intensité permet d'éviter que la neige ne reflète trop de lumière vers le ciel. Limiter le niveau de luminosité. À titre indicatif, un niveau de luminosité de 5 lux est suffisant pour se déplacer (le nombre de lux étant le nombre de lumens / mètre²).
- **Tenir compte de la température de la couleur** lors du design d'installations permanentes d'éclairage. Il est préférable de programmer un éclairage de couleur chaude (de 2000 à 3000 K), du moins près des habitats. Favoriser des ampoules rouges ou ambres à l'extérieur des maisons.

*[Référence](#)

Enfin, joignez vous à nous le 10 mai pour célébrer la Journée des oiseaux migrateurs, détails à venir!



Simplifiez vos démarches, faites votre demande de permis en ligne!

Nous vous rappelons que la procédure de demande de permis et de certificat a été simplifiée pour améliorer son efficacité. Vous pouvez soumettre votre [demande en ligne](#) pour plusieurs types de projets : l'abattage d'arbres, l'installation de pergolas, de capteurs solaires, de piscines,

de clôtures, de spas, d'entrées, de murets et d'enseignes.

PLANIFIEZ VOS TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Avant de commencer vos travaux de construction ou de rénovation, assurez-vous que ceux-ci nécessitent un permis ou un certificat. Si tel est le cas, il est essentiel de soumettre une demande afin de garantir que votre projet respecte les normes d'urbanisme en vigueur. En règle générale, tout projet modifiant l'extérieur de votre habitation (à l'exception de certains travaux à l'intérieur) requiert un permis ou un certificat. Nous vous encourageons à anticiper cette étape, surtout si votre projet doit être examiné par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), car cela pourrait allonger les délais d'obtention du permis.

Pour plus de détails, consultez la section dédiée sur notre [site Internet](#). Vous y trouverez également des informations sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Campagne de sensibilisation à la préparation aux sinistres

Pour une troisième année consécutive, le ministère de la Sécurité publique (MSP) lance sa campagne annuelle de sensibilisation à la préparation aux risques de sinistre. Cette initiative couvre une vaste gamme d'aléas susceptibles de se produire tout au long de l'année, tels que le verglas, les vents violents, les feux de forêt, et bien d'autres. L'importance de cette campagne se fait d'autant plus sentir face à l'augmentation de la fréquence des sinistres naturels qui nous touchent.

Le gouvernement du Québec s'engage à soutenir la population et les municipalités lors de ces événements, en offrant un accompagnement dans les actions de prévention, de préparation et de rétablissement.

Il est important de se préparer aux sinistres en connaissant les actions à entreprendre avant, pendant et après un tel événement. Pour cela, nous vous invitons à consulter la page [Situations d'urgence, sinistres et risques naturels](#).

En prévision de la crue printanière, nous vous invitons aussi à visiter la page [Vigilance – Surveillance de la crue des eaux](#). Cet outil est indispensable pour mieux se préparer aux inondations. Il permet de suivre la situation en temps réel et de consulter des informations cruciales, comme la carte des zones inondées pour la journée et pour le lendemain.

Restons vigilants et bien préparés, afin de mieux faire face aux risques naturels qui peuvent survenir à tout moment.

Êtes-vous prêt pour une situation d'urgence?



Votre
gouvernement

Québec



L'AIR EN FÊTE recherche des animateurs pour le camp de jour à Senneville

Travailler à Senneville c'est plusieurs sorties payées dans l'été, de grands jeux, des nouvelles amitiés et les plus beaux souvenirs!

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Session de printemps : aérobie en douceur et étirements dynamiques

La session de printemps d'aérobie en douceur commence le **2 avril 2025** au centre communautaire George-McLeish!

- **Date :** 2 avril au 20 juin 2025 (pas de cours le 16 mai)
- **Lieu :** 20, avenue Morningside
- **Horaire :** Les mercredis et vendredis de 10 h à 11 h
- **Coût résident :** 122,40 \$ (1 fois par semaine - mercredi), 112,20 \$ (1 fois par semaine - vendredi) et 234,60 \$ (2 fois par semaine)



- **Coût non-résident** : 146,40 \$ (1 fois par semaine - mercredi), 134,20 \$ (1 fois par semaine - vendredi) et 280,60 \$ (2 fois par semaine)

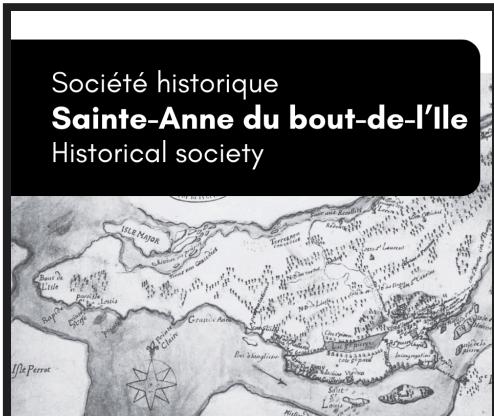
La session de printemps d'étirements dynamiques commence le **7 avril 2025** au centre communautaire George-McLeish!

- **Date** : 7 avril au 16 juin 2025 (pas de cours le 21 avril et 19 mai)
- **Lieu** : 20, avenue Morningside
- **Horaire** : **Les lundis de 13 h 30 à 14 h 30**
- **Coût résident** : 91,80 \$ (1 fois par semaine)
- **Coût non-résident** : 109,80 \$ (1 fois par semaine)



N'attendez pas pour vous inscrire via votre [compte Voilà!](#)

Pour plus d'informations, visitez notre site Internet ou contactez-nous par courriel au loisirs@senneville.ca.



Programmation de mars - Société historique Sainte-Anne du Bout-de-l'Île

Mercredi 26 mars 2025 à 13 h 30 - Quand le bien l'emporte sur le mal - survivre à l'Holocauste et en témoigner - Conférencière : Eva Kuper

Pour obtenir plus de renseignements sur le calendrier d'activités ou pour devenir membre, [cliquez ici](#).

Pour en savoir davantage, veuillez écrire à doreen.croll@gmail.com.



Séance du conseil du mois de mars

La prochaine séance du conseil du Village de Senneville aura lieu le mardi **25 mars à 19 h** au centre communautaire George-McLeish, situé au 20, avenue Morningside.

Les questions peuvent être posées :

- En personne au micro dans la salle où se tient la séance.

- À l'avance via le système de « [Demande en ligne](#) » en choisissant la catégorie Conseil - Questions pour la séance du Conseil mensuelle, avant 12 h (midi) le vendredi 21 mars.

Pour tout savoir sur les séances du conseil, incluant les ordre-du-jour, les procès-verbaux et les vidéos des séances précédentes, [consultez notre site Internet](#).

Bienvenue à tous!

[CARNET DE
LOISIRS](#)

[DATES À
REtenir](#)

[DERNIÈRES
NOUVELLES](#)

[PONT L'ILE-AUX-
TOURTES](#)

[INFO TRAVAUX](#)

[DEMANDE EN LIGNE](#)

VILLAGE DE SENNEVILLE



Consignaction: Phase 2 of the Modernized Deposit-Refund System

On March 1, Consignaction launched phase 2 of its deposit modernization system.

Deposit-refund has been extended to all plastic ready-to-drink beverage containers from 100ml to 2L. This includes bottles of water, sparkling water and juice, as well as all other beverages such as flavored water, spirits and more.

Deposit-refund: Taking action to protect the environment

The deposit-refund system for beverage containers is a true action to protect the environment. Sorting containers by material ensures optimum recovery. This way, the materials (aluminum, plastic and glass) are processed and recycled in a closed-loop system reserved for redeemable containers that has proven its worth for nearly 40 years.

Deposit-refund ensures better performance than any other materials-recovery method, since all recovered beverage containers are 100% recycled. When people return containers, they are also helping to reduce the impacts of climate change by lessening reliance on raw materials extraction to manufacture new containers.

Where to return your returnable beverage containers?

1. **Consignation zone** : retailers where this system was already in place (Single-unit return).
2. **Consignation**, a boutique-style space (Single-unit return and express return of bag drop of unsorted beverage containers)
3. **Consignation +**, boutique-style space (Single-unit return, express return of bag drop of unsorted beverage containers and bulk return of unsorted containers deposited in bulk)

For more details on the modernization of the deposit-refund, [click here](#) or to locate a return location near you, [click here](#).

Migratory Bird sanctuary and light pollution

Your property may be located in Senneville's migratory bird sanctuary, identified in the 1994 Migratory Birds Convention Act and the regulation on migratory bird sanctuaries.

Moreover, the nesting period extends from mid-April to late August. It is therefore essential to adopt responsible practices to minimize the risk of disturbance.

Tree removal

Trees are a fundamental part of this ecosystem, providing shelter, food, and nesting sites for migratory birds. For this reason, any request for tree removal must first receive prior authorization.

Additionally, any construction or landscaping work must be carried out with care to avoid disturbing, harming, or destroying birds and their nests, particularly during critical periods of their life cycle.

We also remind you that dogs and cats must not roam freely within a migratory bird sanctuary to minimize disturbances.



For more information, [click here](#), and to obtain a certificate of authorization, [visit our website](#).

Light pollution and its impacts*

High-set, bright, “cool” (white) lights pointing upwards at the sky disturb birds migrating at night: they can become disoriented, have difficulty warding off predators and finding their bearings in relation to the stars. As a result, their journey is lengthened, and they may become exhausted or collide with structures such as buildings. This can also cause them to deviate from their migratory path.

Light pollution can also upset birds’ biological clock and affect foraging. Birds confuse daybreak with artificial city light, becoming active earlier—singing in the middle of the night, for example. Here are some best practices:

- **Turn off lights** after hours. Use timers or motion sensors to limit lighting to necessary times only.
- Keep lighting as low to the ground as possible. **Direct lighting downwards**, so that the area lit is as small as possible.
- **Choose low-intensity lighting**. Use dimmable LED lighting. In winter, low-intensity lighting prevents snow from reflecting too much light upwards. Limit lighting levels. As an example, a level of 5 lux is sufficient to move around safely (lux = number of lumens per sq. meter).
- **Choose warmer colors** when designing permanent lighting installations. Programming warmer colored lighting (2000 to 3000 K) is best, namely near habitats. Favour red or amber bulbs outside homes.

*[Reference](#)

Finally, join us on May 10 to celebrate World Migratory Bird Day! More details to come.



Simplify Your Procedures, Apply for your Permit Online!

We would like to remind you that the permit and certificate application procedure has been simplified to improve efficiency. You can submit your [application online](#) for several types of project, such as: tree felling, installation of pergolas, solar collectors, swimming pools, fences, spas, driveways, low walls and signs.

PLAN YOUR CONSTRUCTION OR RENOVATION WORK

Before starting any construction or renovation work, make sure it requires a permit or certificate. If so, it's essential to submit an application to ensure that your project complies with current urban planning standards. As a general rule, any project that modifies the exterior of your home (with the exception of certain interior work) requires a permit or certificate. We encourage you to anticipate this step, especially if your project is to be reviewed by the comité consultatif d'urbanisme (CCU), as this could lengthen the time required to obtain a permit.

For more details, consult the dedicated section of our [website](#). You'll also find information on site planning and architectural integration.

Disaster Preparedness Awareness Campaign

For the third year running, the Ministère de la Sécurité publique (MSP) is launching its annual disaster preparedness awareness campaign. This initiative covers a wide range of hazards likely to occur throughout the year, such as ice storms, high winds, forest fires and many others.

The importance of this campaign is all the greater in view of the increasing frequency of natural disasters that affect us.

The Quebec government is committed to supporting the population and municipalities during such events, by offering assistance in prevention, preparation and recovery.

It's important to be prepared for disasters by knowing what actions to take before, during and after such an event. To this end, we invite you to consult the [Emergency situations, disasters and natural hazards](#) page.

In anticipation of spring freshet, we invite you to visit the [Vigilance - Flood Watch](#) web page. This tool is essential for better flood preparedness. It enables you to monitor the situation in real time and consult crucial information, such as the map of flooded areas for the day and the following day.

Let's stay vigilant and well-prepared, so we can better cope with the natural hazards that can arise at any time.

Êtes-vous prêt pour une situation d'urgence?



Votre
gouvernement

Québec



L'Air en Fête Is Looking for Monitors for Day Camp

Working at Senneville's camp, is outgoing paid in the summer, great games, friendships, and above all the most beautiful memories!

For more information, [click here.](#)

Spring session: Gentle Aerobics and Dynamic Stretching

The spring session of Gentle Aerobics begins on **April 2, 2025** at the George-McLeish Community Center!



- **Date:** April 2 to June 20, 2025 (no course on May 16)
- **Location:** 20 Morningside Ave.
- **Schedule: Wednesdays and Fridays, 10 a.m.-11 a.m.**
- **Resident cost:** \$122.40 (once a week on Wednesdays), \$112.20 (once a week on Fridays) and \$234.60 (twice a week)
- **Non-resident cost:** \$146.40 (once a week on Wednesdays), \$134.20 (once a week on Fridays) and \$280.60 (twice a week)

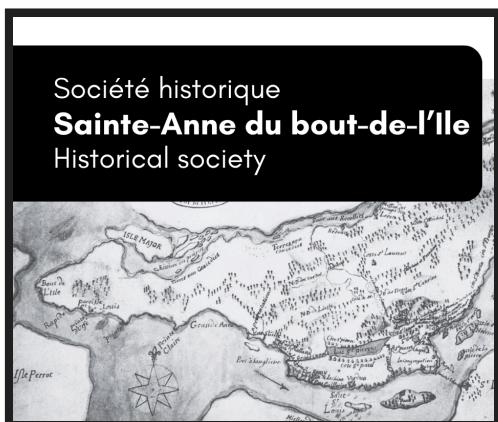
Dynamic Stretching Spring Session begins April 7, 2025 at the George McLeish Community Centre!

- **Date:** April 7 to June 16, 2025 (no classes on April 21 and May 19)
- **Location:** 20 Morningside Ave.
- **Schedule: Mondays, 1:30 to 2:30 p.m.**
- **Resident cost:** \$91.80 (1 time per week)
- **Non-resident cost:** \$109.80 (once a week)



Don't wait to register via your [Voilà account!](#)

For more information, visit our website or contact us by e-mail at loisirs@senneville.ca.



March Program - Sainte-Anne du Bout-de-l'Île Historical Society

Wednesday, March 26, 2025 at 1:30 p.m. - When Good overcomes Evil - Surviving the holocaust and bearing witness - Speaker: Eva Kuper

Interested in History? Come join us!

For more information on the calendar of activities or to become a member, please [click here](#).

For more information, please email: doreen.croll@gmail.com.

March Council Meeting

CONSEIL MUNICIPAL COUNCIL

SÉANCE ORDINAIRE REGULAR SITTING

Centre communautaire George-McLeish Community Centre

The next Village of Senneville council meeting will be held on Tuesday, March 25 at 7 p.m. at the George-McLeish Community Centre (20 Morningside Avenue).

Questions may be asked:

- In person, at the microphone in the room where the meeting is being held.
- In advance, via the "[Online Request](#)" system, by selecting the category Council – Questions for the monthly Council meeting, **before 12:00 PM (noon) on Friday, March 21**.

To find out all about council meetings, including agendas, minutes and videos of previous meetings, [visit our website](#).

Welcome to all!

[RECREATION
BOOKLET](#)

[EVENT
UPDATES](#)

[LATEST
NEWS](#)

[L'ILE-AUX-TOURTES
BRIDGE](#)

[INFO WORK](#)

[ONLINE REQUEST](#)



Copyright © 2025 Village de Senneville, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)